

COMMUNIQUÉ

Fribourg, le 9 octobre 2023

Salaires 2024 dans les entreprises fribourgeoises

Les salaires devraient augmenter de 1,6% en moyenne l'an prochain dans les entreprises fribourgeoises. Dans l'industrie et la construction, la hausse sera de 1,7% et elle atteindra 1,5% dans les services. Ces projections se basent sur les réponses fournies par 362 entreprises membres de la CCIF (92 dans le secondaire et 270 dans les services) dans le cadre de son enquête conjoncturelle d'automne, menée du 28 août au 29 septembre 2023. Ces sociétés comptent quelque 20'000 emplois dans le canton et les moyennes ont été pondérées en fonction des effectifs des entreprises.

Dans le détail, la situation diffère selon les secteurs et la taille des entreprises. Dans l'industrie et la construction, seules 17% des sociétés ne prévoient pas de hausse de salaire. Près d'un tiers des entreprises du secondaire (30%) ont en revanche budgété des augmentations situées entre 1 et 1,9% et 38% une revalorisation allant de 2 à 2,9%. Dans les services, la part des sociétés ne prévoyant aucune hausse est de 35%. Environ une entreprise sur cinq de ce secteur (18%) prévoit des augmentations entre 1 et 1,9% et 23% des hausses de 2 à 2,9%.

Ces différences s'expliquent en partie par le fait que le secondaire est plus largement couvert par des conventions collectives de travail (CCT): 59% affirment être soumis à une CCT, laquelle comprend un salaire minimal dans plus de 90% des cas. Dans les services, parmi les participants à l'enquête, la proportion des membres de la CCIF concernés par une CCT n'est que de 22%. Une autre explication des divergences entre secondaire et tertiaire provient des réalités économiques diverses que vivent les entreprises: certains acteurs subissent davantage que d'autres le ralentissement économique actuel, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt ou encore la pénurie de personnel.

En observant les entreprises selon leur taille, il apparaît que les sociétés occupant moins de 30 personnes sont 38% à ne prévoir aucune hausse alors que les entreprises plus importantes en termes d'effectifs sont quelque 17% dans ce cas. Environ un tiers des entreprises comptant plus de 30 collaboratrices et collaborateurs prévoient par ailleurs des hausses de 1 à 1,9% et un autre tiers des augmentations situées entre 2 et 2,9%.

La politique salariale des entreprises membres de la CCIF pour 2024 est donc en léger retrait par rapport aux hausses accordées cette année. Le personnel des entreprises sondées a en effet obtenu une augmentation moyenne de 2,2%, soit 2,3% dans l'industrie et la construction et 2,2% dans les services, selon les résultats de l'enquête. Seules 20% des entreprises n'avaient octroyé aucune hausse (7% dans le secondaire). A noter que l'an dernier, l'inflation en septembre s'inscrivait à 3,3% en rythme annuel. Cette année, elle se monte à 1,7%.

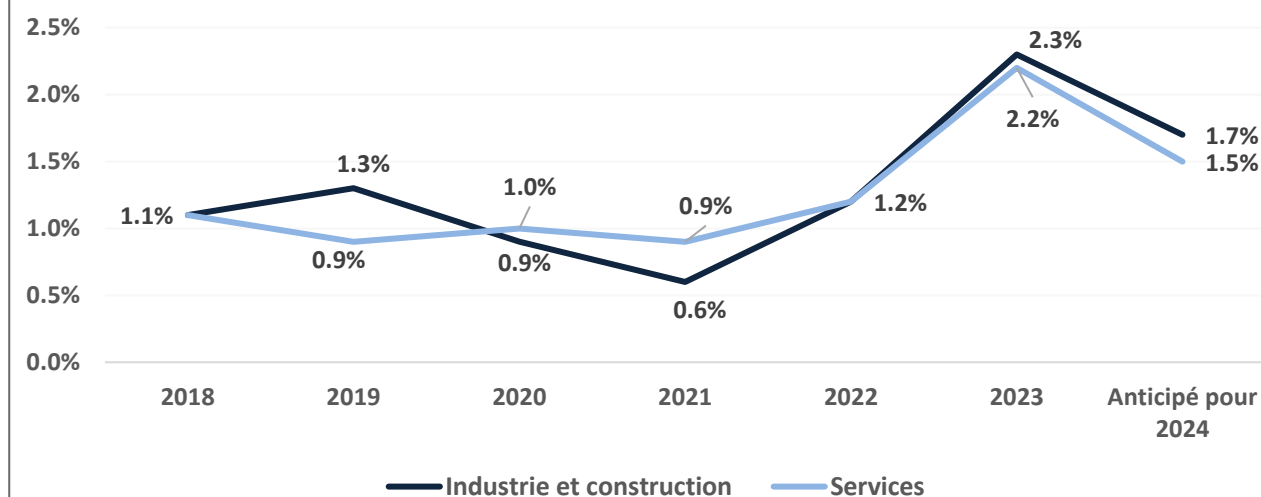
Contacts

Chantal Robin | directrice | 079 633 79 53

Philippe Gumy | directeur adjoint | 078 739 53 83

Les chiffres fournis par la CCIF dans ce communiqué ne sont pas des recommandations, mais le résultat d'une enquête menée auprès de ses membres. La CCIF n'émet pas de recommandations en matière de rémunération, considérant que la politique salariale doit être déterminée au sein de chaque société, au plus près des spécificités de chacune.

Evolution des salaires chez les membres de la CCIF



Evolution moyenne des salaires prévue pour 2024 - Détails

Augmentations	Total		Industrie		Services		- de 30 collab.		30 à 100 collab.		+ de 100 collab.	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
≤ 0%	111	31 %	16	17 %	95	35 %	92	38 %	12	17 %	7	16 %
0.1 - 0.9 %	11	3 %	4	4 %	7	3 %	7	3 %	1	1 %	3	7 %
1 - 1.9 %	77	21 %	28	30 %	49	18 %	38	16 %	25	35 %	14	31 %
2 - 2.9 %	96	27 %	35	38 %	61	23 %	56	23 %	22	31 %	18	40 %
3 - 3.9 %	39	11 %	7	8 %	32	12 %	28	11 %	8	11 %	3	7 %
4 - 4.9 %	5	1 %	2	2 %	3	1 %	3	1 %	2	3 %	0	0 %
5 - 5.9 %	13	4 %	0	0 %	13	5 %	11	4 %	2	3 %	0	0 %
≥ 6 %	10	3 %	0	0 %	10	4 %	10	4 %	0	0 %	0	0 %
Total des réponses	362		92		269		245		73		45	

Enquête menée du 28 août au 28 septembre 2023 auprès des membres de la CCIF.

